

Etaient présents : FAURE Denise, TAILLEFER Olivier, RABOIS Jean-Charles, LEROYER Etienne, BOVEROD Gilles, BOUGEARD Claudine, MALCAYRAN Jean-Claude, SIMON Gisèle, DEFLISQUE Michèle.

Absents excusés : DEAN Jacqueline ;

Pouvoirs : DEAN Jacqueline à SIMON Gisèle ;

Absents non excusé(e)s :LABRO Christelle ;

Secrétaire de séance : Gisèle SIMON ;

Date de la convocation : 8 Décembre 2016

Ouverture de séance à : 20h53 ;

Séance close à : 23h55 ;

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
11	9	1	10

1. Validation du PV de la séance du 27 Octobre 2016 ;

Le PV de la séance du 27 octobre 2016 est mis au vote ; Après un tour de table ce PV est validé ;

VOTANTS : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2. Délibéré afin d'autoriser le Maire à signer le devis d'achat de petit outillage pour l'atelier municipal ;

Délib 01/16-12-2016

Madame le Maire expose qu'il convient d'équiper les agents d'entretien en petit outillage portatif ou non portatif car ils en sont dépourvus et cela pénalise les petites interventions d'entretien.

Plusieurs devis ont été demandés et c'est la proposition de Point P qui est la mieux placée ; Madame le maire précise qu'elle a demandé de l'outillage professionnel.

L'achat porte sur : un perforateur, une visseuse et une meuleuse sans fil ainsi qu'une scie sauteuse, une scie circulaire et une ponçeuse excentrique filaires ; le devis s'élève à 1 713, 72 euros HT soit 2 056, 46 euros TTC

Cette opération peut faire l'objet d'une inscription en section d'investissement pour l'exercice 2017 afin que la commune puisse prétendre au remboursement du FCTVA conformément à la circulaire n°INTB0200059C du 26 février 2002.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

- **Autorise** le Maire à signer le devis d'achat de petit outillage électrique de Point P pour un montant total de **2 056, 46 euros TTC** ;
- **Inscrit** la dépense correspondante au budget primitif de la commune pour l'exercice 2017, section d'investissement, compte 2188 ;
- **S'engage** à financer sur l'exercice 2017 la part restant à la charge de la commune ;

VOTANTS : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

- 3. Délibéré afin d'autoriser Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement (sur l'exercice 2017 de la commune) dans la limite du quart des crédits ouverts au budget N-1 ;**

Délib 02/16-12-2016

Dans le cadre des possibilités induites par la réglementation comptable, Madame le maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération afin d'autoriser le maire à engager et mandater des dépenses nouvelles d'investissement qui pourraient s'imposer de façon urgente et ce avant le vote du budget primitif.

Cette possibilité est ouverte à hauteur de 25% des dépenses d'investissement inscrites au budget précédent, hors dette.

Madame le maire rappelle que les dépenses nouvelles inscrites au budget primitif 2016 de la commune en investissement étaient de 220 666 euros hors remboursement de la dette et déduction faite de la construction d'un atelier municipal opération annulée en 2016.

L'autorisation d'engagement et de mandatement de 25% donnée à Madame le Maire portera donc sur 55 166 euros.

Madame le maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce point ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** madame le maire, en cas de besoin, à engager et mandater des dépenses nouvelles d'investissement sur l'exercice 2017 dans la limite de 55 166 euros et ce avant le vote du budget primitif 2017.

VOTANTS : 10**Pour : 10****Contre : 0****Abstention : 0**

- 4. Délibéré afin de valider l'actualisation des compétences transférées au Syndicat Eau47 à compter du 1^{er} janvier 2017 ;**

Délib 03/16-12-2016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5211-18 et L.5211-20 concernant les modifications relatives au périmètre et à l'organisation,

VU les Statuts du Syndicat Eau47 et notamment les articles :

- **2.1.** relatif à la coordination de la gestion publique de l'eau potable et de l'assainissement et appui administratif et technique,
- **2.2.** relatif à la gestion des services de l'eau potable et/ou de l'assainissement collectif et non collectif (compétences opérationnelles à la carte),

VU la délibération de la Communauté d'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS (01/07/16) décidant d'exercer de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, l'exercice de la compétence « Assainissement » (collectif et non collectif) et entraînant la substitution, au sein du Comité syndical d'Eau47, de la CAGV aux 16 communes membres avec transfert d'Eau47 (ALLEZ-ET-CAZENEUVE, CASSENEUIL, CASSIGNAS, CASTELLA, LA CROIX-BLANCHE, DOLMAYRAC, FONGRAVE-SUR-LOT, HAUTEFAGE-LA-TOUR, LAROQUE-TIMBAUT, LE-LEDAT, MONBALEN, SAINT-ANTOINE-DE-FICALBA, ST-ETIENNE-DE-FOUGERES, ST-ROBERT, STE-COLOMBE-DE-VILLENEUVE et STE-LIVRADE-SUR-LOT) à compter du 1^{er} Janvier 2017 ;

VU la délibération de la **commune de BARBASTE** en date du 5 juillet 2016 sollicitant le transfert à Eau47 de la compétence « Assainissement Non Collectif » ;
à compter du 1^{er} janvier 2017.

VU la délibération du Comité syndical d'Eau47 du 17 novembre 2016 approuvant le principe du transfert

- de la compétence « Assainissement Collectif et Non Collectif » par représentation-substitution par la **Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois** pour 16 de ses communes ;
- de la compétence « Assainissement Non Collectif » par la commune de **BARBASTE**

à compter du 1^{er} janvier 2017,

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le périmètre du Syndicat,

VU le courrier du Syndicat Eau47 en date du 28 novembre 2016 notifiant la délibération correspondante et sollicitant l'avis de ses membres,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer

Sur proposition du Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

DONNE son accord pour l'actualisation des compétences transférées, à compter du 1^{er} janvier 2017 des collectivités selon le tableau ci-joint ;

DONNE son accord pour les adhésions des Collectivités suivantes aux compétences optionnelles à la carte dans le cadre de l'article 2.2. des statuts d'Eau47, à compter du 1^{er} janvier 2017 des collectivités pour les compétences :

- « Assainissement Collectif et Non Collectif » par représentation-substitution par la **Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois** pour 16 de ses communes ;
- de la compétence « Assainissement Non Collectif » de la commune de **BARBASTE**

VALIDE l'annexe actualisée relative à la liste des membres et compétences transférées au Syndicat Eau47,

PREND NOTE que ladite actualisation des compétences sera adoptée par Arrêté préfectoral après consultation des membres,

DONNE pouvoir à Madame le Maire, pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant.

VOTANTS : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2. **Délibéré sur le plan de financement et la demande de subvention au Département, programme 2017, pour les travaux de restauration du clocher de l'ancienne église de l'Abbaye, phase études seulement ;**

Délib 04/16-12-2016

Madame le Maire, rappelle que l'opération de restauration du clocher de l'ancienne église de l'abbaye est inscrite au budget de la commune depuis l'exercice 2016 pour la phase 1 comportant la mise à jour du diagnostic, les études portant sur les 4 tranches de travaux et la tranche 1 de travaux à proprement dit.

Cette opération est financée par la commune, la DRAC, le Département et la Région.

Il est aussi rappelé que cette année le Département n'a pas donné une suite favorable à notre demande de subvention et qu'après réclamation et réexamen du dossier un accord a été donné pour une attribution éventuelle d'aide sur les études seulement (sans prise en charge de la tranche 1 de travaux) en 2017.

A ce titre il convient de délibérer de nouveau sur cette opération et dans le cadre de l'exercice 2017 pour fixer le plan de financement et solliciter la subvention du Département pour la phase études ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Fixe** le plan de financement de la phase d'études des travaux de rénovation du clocher de l'ancienne église de l'abbaye comme suit :

- Dépenses HT :	28 893, 20 €
- Dépense TTC :	34 671, 84 €
- Subvention de l'Etat, DRAC, 50% :	14 446, 60 €
- Subvention de la Région, 15% :	3 433, 98 €
- Subvention du Département, 25% :	7 223, 30 €
- Autofinancement communal (10% + TVA) :	9 567, 96 €

- **Sollicite** le Département pour l'attribution d'une aide, au titre du régime Patrimoine, à hauteur de 25% de la dépense HT, soit 7 223.30 € ;
- **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au financement de cette opération au budget primitif de la commune pour 2017 ;

VOTANTS : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

3. **Délibéré sur le plan de financement et les demandes de subventions à l'Etat DETR/FSIPL ainsi que la réserve parlementaire, programme 2017, pour les travaux de construction d'un atelier municipal ;**

Délib 05/16-12-2016

Mme le maire rappelle que le local qui sert actuellement d'atelier municipal est très vétuste, peu fonctionnel et qu'il ne correspond plus, en terme de volume, aux besoins de stockage du matériel

de travail nécessaire aux agents d'entretien.

En effet des équipements neufs de tonte et d'entretien des espaces verts ont été acquis en 2015 et de ce fait, par manque de place, c'est le camion communal qui reste stationné à l'extérieur.

Les locaux actuels de l'atelier ne répondent pas aux normes exigées en matière de santé et sécurité au travail ; ce point a été relevé et placé dans les priorités du plan d'action dans le cadre du document unique sur les risques professionnels validé en 2015 ;

La configuration actuelle de cet espace de travail ne permet pas de mettre en place un rayonnage et un accès aux outils de travail rationnels ce qui est pénalisant pour la mise en œuvre de certaines tâches qui pourraient être effectuées en régie.

Mme le Maire rappelle également que le dossier qui avait été monté pour l'exercice 2016 a été annulé faute d'aide du Département ;

Cette année un nouveau plan de financement peut être mis en place avec l'aide de l'Etat par le biais d'une DETR et du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local, et d'une aide réserve parlementaire.

Elle précise que le Département n'a pas reconduit d'aide aux bâtiments communaux en 2017, il n'interviendra donc pas sur ce dossier.

L'avant projet établi par Mr Taudière, architecte est reconduit pour le plan de financement 2017 ; pour mémoire il est basé sur les devis qui ont été demandés, pour un local en structure métallique standard, de trois travées de 6 m chacune et d'une largeur de 8.40 m, soit une surface de 151, 20 m2, avec local vestiaire, sanitaires.

Le montant total de cette opération s'élèverait à **143.931, 00 euros HT soit 172.717, 02 euros TTC.**

Ce montant se décompose comme suit :

lots	Montant HT	Montant TTC
1 terrassement VRD	14 830, 00	17 796, 00
2 maçonnerie	28 951, 50	34 741, 80
3 structure métallique bardage	38 800, 00	46 560, 00
4 menuiseries extérieures	8 750, 00	10 500, 00
5 isolation plaques de plâtre	3 155, 00	3 786, 00
6 plomberie sanitaires	5 665, 00	6 798, 00
7 électricité chauffage	9 045, 00	10 854, 00
8 carrelages faïences	3 186, 67	3 824, 00
9 peinture	1 750, 00	2 100, 00
Sous total travaux :	114 133, 50	136 960, 20
Raccordements électricité	1 041, 67	1 250, 00
Raccordements eau	1 083, 33	1 300, 00
BET étude de sols	1 208, 33	1 450, 00
BET fondations	3 750, 00	4 500, 00
BET structure	4 000, 00	4 800, 00
Bureau de contrôle structure et électricité	1 416, 67	1 700, 00
Coordination SPS	1 000, 00	1 200, 00
Assurance architecte	1 916, 67	2 300, 00
Sous total divers :	15 416, 67	18 500, 00
Honoraires architecte 8% sur travaux HT	9 131, 00	10 957, 20
Variation prévisible 5% sur travaux	5 250, 00	6 300, 00
Total général	143 931, 00	172 717, 02

Madame le maire précise que cette opération sera inscrite sur le budget 2017 de la commune et que le calendrier prévisionnel de réalisation serait le suivant :

- De janvier à mai : avant-projet, études diverses et marché ;
- De juin à septembre : réalisation des travaux ;

Madame le maire demande aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer sur l'opportunité de réaliser cette opération et de mettre en place le plan de financement en investissement pour 2017.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

- **Valide** la création de l'opération pour un montant de 172 718 euros TTC sur l'exercice 2017 ;
- **Fixe le plan de financement** de cette opération comme suit :

Montant des travaux HT :	143 931, 00 euros
Montant de la TVA :	28 786, 20 euros
Montant des travaux TTC :	172 717, 02 euros
Aide DETR (Etat 55%) :	79 162, 05 euros
Aide FSIPL (Etat 20%) :	28 786, 20 euros
Réserve parlementaire :	10 000, 00 euros
Total des aides :	117 948, 25 euros

Autofinancement communal :

Emprunt communal : **55 000, 00 euros**

- **Précise** que cet investissement sera éligible à la récupération du FCTVA ;
- **Mandate** son maire pour solliciter l'Etat, avant le 31 décembre 2016 pour obtenir les subventions, ainsi que la Réserve Parlementaire la plus élevée possible ;
- S'engage à inscrire au budget communal 2017 les crédits nécessaires.

VOTANTS : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

4. Choix des entreprises à retenir après analyse des offres pour les travaux de rénovation du Logement Nord de l'Ecole ;

Délib 06/16-12-2016

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du logement nord de l'école une procédure de consultation, marché à procédure adaptée, a été lancée le 15 novembre 2016 ; la Commission Communale d'Appel d'Offres s'est réunie le 6 décembre 2016 à 14h30 pour procéder à l'ouverture des plis ;

Madame le Maire rappelle le détail des lots pour ces travaux et les résultats issus de l'analyse des offres réalisée par le maître d'oeuvre :

LOT	ENTREPRISE	MARCHE DE BASE HT	+ OPTION HT
1- gros oeuvre	Le Du	4 017, 77	1 620, 00 + 5 274, 56
2- menuiseries extérieures	Lambinet	13 855, 49	324, 87
3- plâtrerie/isolation	Moretti	9 189, 57	673, 58
4- menuiseries intérieures	Lambinet	4 574, 76	
5- électricité/vmc	Furlan	6 292, 42	
6- plomberie/sanitaire	Dupuy	13 195, 16	494, 20
7-carrelage/faïence	Lafuente	3 261, 80	
8- Peintures	Bufaumene	9 352, 44	3 873, 02
	Total :	63 739, 41	75 999, 64

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Retient** les entreprises ci-dessus pour exécuter les travaux pour un montant de **75 999, 64 euros HT** (base + options plafonds) ;
- **Autorise** le maire à signer tous les documents nécessaires à l'engagement de ce marché ;

VOTANTS : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

5. Le point sur la trésorerie communale ;

Elle est à ce jour de 110 000 euros les salaires et charges de décembre ayant été payés ;

6. Questions et informations diverses ;

- **Accessibilité** : Mme le maire informe que le dossier Ad'Ap de la commune est passé en commission le 9 décembre dernier et qu'il a reçu un avis favorable sans observation ;
- **PLU** : Mme le Maire donne lecture du PV dressé par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique qui s'est terminée le 9 décembre 2016 ; elle donne également lecture des propositions de réponses qu'elle formule à ce PV ;
- **Entretiens professionnels 2016** : le dernier a eu lieu ce matin même ; en 2017, 201, 45 euros/an/agent seront alloués pour l'action sociale ; le RIFSEP (nouveau régime indemnitaire de la Fonction Publique) sera mis en place sur les 6 premiers mois de 2017 ainsi que le PPCR (révision des cadres d'emplois et des grilles indiciaires) ; de ce fait du 1^{er} janvier au 31 juillet 2017 le secrétariat de mairie sera fermé au public le lundi matin ;
- **Le point sur les travaux de voirie communale** : le planning des travaux doit être fourni à la PAPS pour le 21/12/2016 ; la commission communale se réunira le lundi 19 décembre à 20h30 pour travailler ce point ;
- **Zéro Phyto** : Mme le maire présente la méthodologie mise en place pour respecter cette nouvelle législation au 1 janvier 2017 ;

-
- **Information sur le jugement rendu par le Tribunal Administratif de Bordeaux le 16/11/2016** : appel rejeté pour application de la Loi NOTRe ;
 - **Réunion avec l'Inspecteur d'Académie à Beauville** le 17 novembre, sur le plan de répartition des écoles, Mme le maire a précisé qu'elle n'était pas favorable au principe d'ouverture d'une classe supplémentaire dans une école si cela a pour effet la fermeture d'une école voisine ;
 - **Caserne des pompiers à La Sauvetat de Savères** : rencontre des pompiers avec Monsieur DAL CIN, maire de Dondas à la Mairie de Dondas au sujet du rattachement de ces deux communes à cette nouvelle caserne et de son financement ; les deux élus maintiennent leur position de non financement de ce projet puisque leurs communes sont maintenant rattachées à la caserne de Beauville ;
 - **Le point** sur les débits de boissons et la consommation d'alcool ;
 - **Demandes de subventions** formulées par le Collège La Rocal pour le voyage en Angleterre pour deux élèves du village ; le conseil municipal ne souhaite pas donner de suite favorable à cette demande ;
 - **Information** sur la communication au sénateur Tandonnet des adresses mails des conseillers municipaux ;
 - **Agrément** en qualité de nourrice agréée de Madame Paula Howlett au lieu dit « Boudou » ;
 - **Demande d'Olivier Taillefer** : il faut remettre une poubelle au cimetière de St-Pierre del Pech ; réponse : faire un mail à Isabelle à la PAPS pour savoir s'il reste des bacs à 25 € (120 l) ;
 - **Prochains conseils** : vendredi 27 janvier 2017 à 21h et/ou vendredi 24 février 2017 à 21h ;
-

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 23h55 ;
Saint-Maurin le 22 Décembre 2016,

La secrétaire,
Gisèle SIMON ;

Le Maire,
Michèle DEFLISQUE ;
